



# Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale  
28 décembre 2006  
Français  
Original: anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 18<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 23 octobre 2006, à 17 heures

*Président* : M. Fonseca (Vice-Président)..... (Brésil)

## Sommaire

Point 55 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

- a) Mondialisation et interdépendance (*suite*)
- b) Migrations internationales et développement (*suite*)
- c) Culture et développement (*suite*)
- d) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (*suite*)
- e) Intégration des économies en transition à l'économie mondiale (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-58220 (F)



En l'absence de M<sup>me</sup> Intelmann (Estonie), M. Fonseca (Brésil), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 17 h 15.

**Point 55 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite)**

- a) **Mondialisation et interdépendance (suite)** (A/61/486)
- b) **Migrations internationales et développement (suite)** (A/61/871, A/61/73, A/61/91, A/61/170, A/61/187, A/61/230, A/61/315, A/61/316, A/61/321, A/61/343, A/61/345, A/61/346, A/61/506, A/61/515, A/C.2/61/2)
- c) **Culture et développement (suite)** (A/61/86, A/61/321 et A/61/378-S/2006/761)
- d) **Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (suite)** (A/61/177)
- e) **Intégration des économies en transition à l'économie mondiale (suite)** (A/61/269, A/61/93, A/61/126 et A/61/181)

1. **M. Almajib** (Jamahiriya arabe libyenne) déclare que les avantages de la mondialisation ne sont pas égaux et qu'une coopération internationale plus intense est indispensable pour en tirer profit totalement et équitablement. Les pays en développement doivent avoir accès aux technologies de pointe pour stimuler leurs capacités productives. Dans ce contexte, les recommandations de la Phase Tunis du Sommet mondial sur la société d'information doivent être appliquées. Le système commercial mondial devrait garantir aux pays en développement un accès illimité aux marchés. Ces pays ont également besoin d'institutions pour améliorer leur performance économique et un soutien doit être prévu pour ceux d'entre eux qui, tributaires des exportations de produits de base, veulent diversifier leur économie. La privatisation et le marché à eux seuls ne suffisent pas pour relever les défis du développement et des réformes institutionnelles s'imposent également pour les protéger des fluctuations économiques. Une gestion rationnelle et transparente est indispensable pour les institutions financières, tant nationales

qu'internationales. L'intensification de l'interdépendance économique entraîne la nécessité de réaliser un équilibre entre les priorités politiques nationales et les principes internationaux.

2. Le récent Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement souligne une prise de conscience de la communauté internationale à l'égard de l'importance économique, sociale et culturelle des migrations. Ces dernières peuvent avoir des conséquences bénéfiques sur la croissance du pays d'origine comme sur celle de l'État de destination, si les droits de l'homme et le droit des États à protéger leurs frontières sont respectés. La Jamahiriya arabe libyenne a précisé à plusieurs reprises que le développement économique dans les pays d'origine des migrants est la solution pour arrêter les migrations illégales et elle fait sien le Plan de l'Union africaine pour une intégration économique à l'échelle du continent; elle investit dans des projets agricoles et industriels et s'efforce d'organiser une réunion entre les ministres africains et européens sur les migrations illégales. Les conséquences du développement doivent aussi être tempérées par des mesures visant à préserver les identités culturelles nationales.

3. **M<sup>me</sup> Tchitanava** (Géorgie) se réjouit du récent Dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement, qui a donné un élan très nécessaire aux efforts déployés pour inscrire les questions relatives aux migrations à l'ordre du jour de la communauté internationale. Des migrations rationnellement gérées peuvent avantager tous les pays – qu'il s'agisse des pays d'origine, de transit ou de destination – mais plusieurs problèmes urgents doivent être résolus afin d'empêcher les migrations illégales, le trafic, le crime organisé, le terrorisme et les abus infligés aux droits de l'homme.

4. La Géorgie a été gravement affectée par les migrations internationales. Pendant la décennie 1990, la situation économique nationale a obligé les habitants à s'expatrier pour travailler ou pour bénéficier d'une éducation et on estime que plus de 20 % de la population géorgienne ont quitté le pays depuis l'indépendance en 1989. Le conflit qui a éclaté entre deux régions du pays, à savoir l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud, est un autre facteur. À la suite de ses réformes économiques, la Géorgie est maintenant un endroit plus intéressant pour les investissements et l'emploi. Toutefois, les envois de fonds constituent une importante source de revenu pour de nombreux

ménages géorgiens et la croissance se poursuit en tant que pourcentage du PIB national. Les offres d'emploi légal à l'étranger revêtent donc une très grande importance pour la Géorgie. La communauté internationale devra faire porter ses efforts sur la promotion et la protection des droits des travailleurs migrants et sur les mesures visant à minimiser la discrimination à leur égard; elle devra également lutter contre le trafic des personnes.

5. Sous couvert de lutte contre le crime organisé, le terrorisme et les migrations illégales, la Fédération de Russie cible les citoyens géorgiens, y compris les femmes et les enfants et les discrimine. Des contrôles fiscaux stricts sont exercés sur toute entreprise commerciale associée à des Géorgiens et la police poursuit et emprisonne tout individu « d'apparence géorgienne ». Les déportations massives de migrants, quel que soit leur statut légal, sont conduites de manière inhumaine et humiliante. Ces actes constituent une violation évidente du droit humanitaire international. En outre, puisque la Géorgie est un pays de transit, l'embargo russe nuit non seulement à l'économie de ce pays, mais également à celle des pays voisins et autres. Dans un monde caractérisé par les efforts de la communauté internationale pour renforcer la paix et la sécurité, promouvoir les droits de l'homme et améliorer le développement, un tel comportement doit être condamné comme inadmissible.

6. **M. Alsaker** (Norvège) estime que la technologie seule, sans un cadre démocratique approprié, ne fera pas grand-chose pour favoriser un développement durable et réduire la fracture numérique. Un gouvernement, qui souhaite permettre à sa population de prospérer et de se développer en tant que membre de la nouvelle société mondiale d'information, doit promouvoir et protéger les droits de l'homme et, bien entendu, le droit à la liberté d'expression. Une bonne gouvernance est un élément essentiel pour tous les aspects de la mondialisation, y compris les migrations. Le récent Dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement a fourni une bonne occasion d'examiner comment les migrations internationales doivent être gérées et comment elles peuvent contribuer au développement.

7. En principe, les migrations internationales devraient prendre de l'ampleur et revêtir un caractère plus complexe en raison des disparités économiques, des tendances démographiques et des conflits. Ces défis multidimensionnels doivent être relevés à tous les

niveaux, y compris par le biais de la coopération multilatérale et les Nations Unies ont un rôle important à jouer dans ce domaine. Améliorer les conditions économiques et politiques, protéger les droits dans les pays d'origine et garantir un environnement réglementé et rationnel profitera à tous les pays, riches ou pauvres. Pour favoriser la stabilité et la croissance, il faut traiter les conséquences sociales et économiques des migrations internationales. Les défis fondamentaux sont les mêmes pour tous les pays, mais ils les affectent de façon différente. Les pays doivent garantir un développement durable et fondé sur le droit qui garantit une distribution équitable et de réelles possibilités pour tous, nationaux ou immigrants, de trouver un emploi décent et de gagner leur vie. Il faut en outre, s'attaquer aux facteurs sous-jacents qui provoquent les migrations non contrôlées.

8. Pour traiter certains de ces problèmes, la Norvège prendra des mesures spécifiques dans les secteurs suivants : répartition équitable des droits des travailleurs, aspect genre des migrations, enfants et adolescents, flexibilité des schémas de migration, mesures pour limiter l'exode des cerveaux, élaboration d'un système économique et sûr pour les transferts privés d'argent et participation aux efforts internationaux pour lutter contre le trafic des personnes, fondés sur la protection, la prévention et les poursuites judiciaires.

9. **M. Teymurov** (Azerbaïdjan) est heureux de constater que les sciences et les technologies en tant qu'aspects multidimensionnels de la mondialisation ont été retenues comme thème central des délibérations de la Commission, car elles sont essentielles pour la promotion des sociétés et l'instauration d'un développement socioéconomique et elles demeurent, dans le contexte de la mondialisation, un facteur primordial affectant la croissance et le développement à l'échelle mondiale. La promotion de l'innovation technologique et le progrès scientifique doivent donc faire partie intégrante des stratégies de développement. Un autre élément indispensable est la mise en place de politiques permettant aux pays en développement de profiter des technologies nouvelles, de se lancer dans la recherche et d'exploiter leurs propres capacités techniques.

10. La politique économique nationale est fondée sur la libéralisation de l'activité économique, le démantèlement des monopoles et le développement du secteur privé. À la suite des récentes réformes du

marché, l'Azerbaïdjan a spectaculairement amélioré ses performances économiques et attiré un nombre accru d'investissements étrangers. Ces tendances devraient se poursuivre au cours des prochaines années malgré l'occupation de 20 % de son territoire. L'essentiel des investissements étrangers est réalisé dans le secteur du pétrole et du gaz, qui est la force motrice de toute l'économie. Toutefois, le Gouvernement est déterminé à développer le secteur non pétrolier de son économie, afin de diversifier la production et de renforcer sa compétitivité sur les marchés internationaux. L'Azerbaïdjan poursuit également ses réformes administratives visant à renforcer l'efficacité de l'administration publique. La mise en valeur des ressources nationales en pétrole et en gaz et, grâce au corridor énergétique est-ouest, la livraison des produits qui en résultent, constituent une fondation solide pour garantir la durabilité de la croissance économique et la stabilité de la région; elles contribuent également à la diversification des approvisionnements en énergie à la sécurité énergétique des pays européens.

11. **M. Al-Hababi** (Qatar) regrette de constater que l'écart technologique s'élargit non seulement entre les États développés et ceux en développement, mais entre les États en développement eux-mêmes. Ces derniers ont besoin de savoir comment utiliser au mieux les technologies pour satisfaire leurs besoins individuels. L'intervenant fait siennes toutes les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur le rôle de l'innovation, des sciences et de la technologie pour la poursuite du développement dans le contexte de la mondialisation (A/61/286). Un environnement porteur pour les acquisitions de technologies doit être créé dans les pays en développement en encourageant les investissements, spécialement dans la jeunesse, et en favorisant l'innovation commerciale et l'esprit de partenariat. Les secteurs public et privé ont tous deux un rôle à jouer dans la mise en place de l'infrastructure et de réseaux de transferts de technologies. Une attention particulière doit être accordée aux priorités des États en développement et à l'élaboration de solutions accessibles à tous. Il faut également intégrer les stratégies de développement de façon plus subtile dans les traditions culturelles de chaque société. La diversité culturelle et le dialogue ont un rôle essentiel à jouer dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement.

12. Pour ce qui est de la mondialisation, les migrations concernent particulièrement les pays d'origine, de transit et de destination. Les envois de fonds viennent immédiatement après l'assistance étrangère comme source de revenus pour les pays en développement et il est important de réduire leur coût. Tandis que les migrations légales contribuent à combler les lacunes constatées dans le marché du travail des pays de destination, elles provoquent aussi, dans les pays d'origine, un exode des cerveaux qui doit être arrêté. Le Sommet du Millénaire a examiné la question de la protection des droits de l'homme des migrants. Au Qatar, ces derniers sont tous garantis.

13. La délégation qatarienne se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la corruption. En effet, la corruption constitue un obstacle majeur à la mobilisation des ressources pour le développement et il est essentiel de lutter contre ce phénomène pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Les législations nationales et les instruments internationaux doivent mettre l'accent sur le renvoi des avoirs d'origine illicite vers les pays dont ils proviennent. Le Qatar invite le secteur privé, aux niveaux national et international, à respecter ses engagements à combattre la corruption, et les Nations Unies à assumer la responsabilité générale à cet égard.

14. **M<sup>me</sup> Simonova** [Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)] signale que les femmes et les jeunes constituent la majorité des immigrants internationaux. Si pour certains d'entre eux il en résulte une autonomie et une liberté accrues, d'autres se retrouvent dans des secteurs de l'économie non régulés et classés par genre. Ils doivent souvent affronter la discrimination, l'exploitation et la violence et, dans le pire des cas, ils se retrouvent victimes de trafiquants sans scrupules.

15. Le rapport du FNUAP, intitulé *État de la population mondiale en 2006*, et le document qui l'accompagne sur les jeunes migrants (« moving young »), soulignent la nécessité d'intégrer d'urgence les droits de l'homme et ceux des genres dans les politiques de migration, et de réduire le trafic des personnes. En particulier, des mesures plus contraignantes et mieux coordonnées s'imposent pour aider les victimes et traduire les trafiquants en justice.

16. Alors que les migrations constituent un immense potentiel pour faire progresser le développement, nombre de pays, notamment en Afrique, souffrent

d'une grave pénurie d'agents sanitaires par suite des migrations. L'exode des cerveaux est particulièrement sensible dans les pays les plus touchés par le virus HVI/sida et renforce la probabilité que ces derniers ne pourront pas atteindre les objectifs du développement. Pour améliorer la capacité de la main-d'œuvre dans le secteur sanitaire, il faut aligner le soutien des donateurs sur des stratégies définies au plan national. Plusieurs initiatives ont déjà été prises dans ce domaine et le FNUAP continue de collaborer avec les gouvernements et autres partenaires pour réaliser de nouvelles avancées.

17. Les recommandations faites à la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement au Caire sont toujours valables. À cet égard, le FNUAP continue de faciliter la coopération au niveau des politiques et de favoriser les droits de l'homme des migrants, y compris le droit à la santé sexuelle et reproductive. Le Fonds soutient également la mise en place de capacités nationales pour formuler et surveiller des programmes de migration sensibilisés au genre et pour intégrer les questions de migration dans les plans de développement et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

18. **M<sup>me</sup> Brandwayn** [Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)] dit que la mise en place de capacités dans les domaines des sciences, des technologies et de l'innovation doit constituer un chapitre essentiel des stratégies élaborées par chaque pays pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. En conséquence, les décideurs des pays en développement installent des ministères des sciences et de la technologie et consacrent davantage de ressources à l'élaboration de programmes axés sur les sciences du développement. Ils demandent également des conseils aux organisations internationales et régionales qui, à leur tour, s'efforcent d'améliorer leurs capacités institutionnelles pour les aider efficacement.

19. Il est maintenant largement admis que les investissements directs à l'étranger (IDE) pourraient être utilisés comme instrument pour le transfert des technologies et, en tant que tel, constitueraient un moyen de favoriser au plan local la promotion des sciences, de la technologie et de l'innovation. Pour attirer ces ressources, les pays en développement ont besoin de créer un cadre institutionnel qui stimulera l'innovation et renforcera les capacités nationales dans ce domaine.

20. La CNUCED aide les pays en développement en organisant, sur demande, des études sur les politiques nationales d'investissement. Ces examens sont à l'heure actuelle élargis de façon à inclure une analyse de l'incidence des IDE sur le développement des capacités techniques nationales en améliorant la compétitivité et en contribuant à la diversification des exportations, ainsi qu'à l'augmentation des revenus.

21. **M. Bahlouli** [Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)] souligne que, dans les efforts déployés pour aider les populations déshéritées à créer des revenus et favoriser la croissance économique par le biais de la création de richesses, l'ONUDI insiste particulièrement sur les programmes spécialisés d'entreprenariat et de développement du secteur privé, qui génèrent de nouveaux emplois et ralentissent l'exode des migrants. L'ONUDI offre également des services pour la création de petites entreprises et le développement des agro-industries, la création d'un climat favorisant les investissements et la diffusion et le transfert de technologies modernes.

22. L'ONUDI contribue à stimuler la croissance économique dans les pays d'origine pauvres en donnant des conseils aux gouvernements sur les politiques et les stratégies industrielles susceptibles de créer des emplois et des revenus autres qu'agricoles dans les zones rurales. À mesure que progresse l'industrialisation, l'ONUDI propose des services tels que promotion des investissements, création de capacités commerciales et transfert de technologies pour stimuler davantage encore la croissance économique.

23. Enfin, pour ce qui est du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social de juillet 2006, l'ONUDI et l'Organisation internationale du Travail ont organisé une table ronde pour examiner le problème du chômage chez les jeunes, notamment en Afrique de l'Ouest. Un programme de démonstration visant à traiter le problème urgent de l'emploi en Afrique de l'Ouest sera bientôt mis en œuvre dans cette région.

24. **M. Piminov** (Fédération de Russie), exerçant son droit de réponse, rappelle que la Commission ne pourra conduire un débat utile que si toutes les délégations adhèrent à l'ordre du jour de manière constructive. Malheureusement, une bonne partie de la déclaration de la représentante de la Géorgie est tendancieuse et

sans rapport avec le point de l'ordre du jour examiné et vise à politiser les travaux de la Commission. La Fédération de Russie souhaite coopérer avec tous les pays sur les questions de migration : ainsi, les millions de gens qui arrivent en Russie y trouvent abri et travail et les milliards de dollars transférés par les migrants contribuent à stabiliser la situation dans leurs pays d'origine. Évidemment, l'État russe veille au respect de sa législation et notamment à celui des lois réglementant le séjour des migrants sur son territoire. Puisque les migrations illégales ont d'étroites relations avec le crime, il est naturel que des mesures contraignantes pour faire respecter la loi soient prises contre les migrants qui l'enfreignent. Il s'agit là d'un droit et d'un devoir.

25. **M<sup>me</sup> Tchitanova** (Géorgie), exerçant son droit de réponse, rappelle que les mesures discriminatoires contre les migrants géorgiens ont été confirmées par des organismes et des ONG russes et que le thème en question a un rapport avec l'ordre du jour de la Deuxième Commission.

*La séance est levée à 18 h 15.*